



## AUTUN MORVAN ECOLOGIE

Association indépendante loi 1901  
BP 22 71401 Autun Cedex  
Tél / fax : 03 85 86 26 02

Association agréée au titre  
- de la défense de l'environnement  
- du code de l'urbanisme.  
autun.morvan.ecologie@wanadoo.fr  
site : www.autunmorvanecologie.com

**CAPEN** ( Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature)  
T.GROSJEAN 7 rue de la Reppe 71370 OUROUX S/S

### **Contribution au Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier en Bourgogne**

En premier lieu, il est à regretter que la préparation du projet PPRDF n'implique que les professionnels et non les associations qui représentent la société civile. Alors que les citoyens ont fait connaître leur mécontentement lors de réunions publiques organisées par le Parc Naturel Régional du Morvan, alors que son Comité Scientifique lors d'une journée forêt en présence de scientifiques et spécialistes d'une gestion proche de la nature a alerté les Elus et Professionnels sur les conséquences écologiques et économiques sur le moyen et long terme d'un enrésinement massif, Il est évident à la lecture du document que les recommandations en matière d'environnement, de paysage et de territoire ne suffiront pas à stopper l'évolution galopante pour produire toujours plus au détriment de la forêt.

Ce projet nous inquiète comme je l'ai déclaré lors de la réunion de la CRFPF du 17 septembre, car produire plus, **comment** ? Il n'est pas question de sylviculture, quelles essences en plantations, le mélange d'essences sera-t-il préconisé car garant contre les aléas climatique. Le développement durable ne ressort qu'à la marge et les mesures ne sont pas en phase avec les déclarations sur la multifonctionnalité des forêts, avec le Schéma Régional pour la Biodiversité, et le Schéma Régional Climat Energie.

**Il conviendrait avant toute estimation de ressource mobilisable d'identifier les zones** ( en sus des zones réglementaire) dans lesquelles il n'est pas possible d'accroître la production, comme par exemple les jeunes plantations de douglas en Morvan, ou l'insuffisance de ressource. Si l'état des lieux par région est complet, il ne permet pas d'avoir une vision de la ressource au plus près du terrain. Pourquoi la ressource mobilisable de résineux en Morvan n'est pas chiffrée ? comment estimer la production de résineux sur la Bourgogne sans les chiffres pour le Morvan qui est enrésiné à plus de 50 % .

**Favoriser le foncier** : nous sommes pour le regroupement des propriétaires, non pour le remembrement qui bénéficie aux investisseurs dont les grandes surfaces forestières font en général l'objet d'une exploitation intensive. En Morvan 52 % des forêts privées seraient détenues par 2 % des propriétaires.

**Comment produire plus tout en préservant mieux.** Lorsque l'on constate les dégâts d'une exploitation intensive sur le terrain, que veulent dire préserver mieux, sylviculture dynamique adaptée et gestion durable sachant qu'un document agréé ne suffit pas à limiter les coupes rases non sanitaires et les plantations mono spécifiques de douglas.

**La non gestion volontaire** est un objectif de gestion, ces forêts souvent de petites surfaces représentent des milieux de protection des écosystèmes forestiers. 10 % des forêts devraient être en évolution libre pour la biodiversité forestière.

**Pour le Morvan**, il est question de contrats forêts, bien entendu nous soutenons cet outil, néanmoins il ne suffira pas à pallier au problème de transformation brutale et incontrôlée des forêts qui ne va que s'accroître si l'augmentation de production est effective, d'autant que les

investisseurs n'adhèrent pas au contrat. Il est signalé dans les éléments favorables que les sols et le climat sont propices à la production de résineux, on oublie de faire référence au guide simplifié des stations forestières dans le Morvan qui ne cite le douglas que comme essence de production ligneuse alors qu'il est question de production grâce aux essences patrimoniales.

**Les impacts environnementaux** des projets de multiplication des dessertes ne sont pas pris en compte : fragmentation des habitats, érosion, destruction de la biodiversité.

**L'objectif est de rendre techniquement et économiquement possible la mobilisation du bois d'oeuvre et du bois énergie, il n'est pas question du bois d'industrie ?** En ce qui concerne le bois énergie, l'engouement sur cette ressource qui n'est pas inépuisable pose question ? les chiffres qui nous ont été communiqués montrent que déjà sans le projet ERCIA dans la Nièvre il n'y aura pas assez de ressource. Parmi les recommandations du Grenelle de l'Environnement il est proposé d'atteindre 20% d'énergies renouvelables en 2020. Forts de ces conclusions, les décideurs préconisent le développement de la production de bois à des fins énergétiques. Les conséquences en sont inéluctables, raccourcissement des rotations sylvicoles, sélection d'essences à croissance rapide et exploitation totale des houppiers. Les effets pervers à long et moyen terme l'emportent sur les avantages à court terme.

**Conclusion** : Il est bien évident qu'il faut produire du bois, mais pas dans l'anarchie totale, car cela risque bien de devenir du pillage des forêts en particulier en Morvan. Les mesures proposées qui portent essentiellement sur les dessertes forestières, ne feront qu'accroître les problèmes que nous connaissons déjà en Morvan et sur l'Autunois. Pour Autun Morvan Ecologie et La CAPEN le PPRDF ne répond pas à une gestion patrimoniale, sociale et écologique de la forêt Bourguignonne .

Le 14 décembre 2012

Lucienne Haèse  
Pour Autun Morvan Ecologie et pour la CAPEN